



CONTRAT DE PARTICIPATION

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2023

Ce contrat est un engagement de votre part, lisez-le attentivement avant de le signer.

Nom et prénom (jeune) :

PERIODICITE DE L'ACTIVITE

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires. Je peux participer au maximum 5 demi-journées d'activités (selon les places disponibles) par période de vacances. Une demi-journée équivaut à 3h ou 3h30 de présence (avec pause).

PONCTUALITE

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous.
- Je m'engage à participer au chantier sur la totalité du temps d'activité prévu. Je ne peux pas non plus, quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'absence dûment justifiée (par exemple, maladie) je m'engage à prévenir la responsable sans délai au 07.82.71.30.15. Un justificatif sera demandé.

REALISATION DES ACTIVITES

- Je me présente avec une tenue et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai. Je n'oublie pas non plus de prendre une gourde (il est important de s'hydrater).
- Etant indemnisé.e pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux et rangés.

QUALITE DES TACHES EFFECTUEES ET COMPORTEMENT PENDANT LA MISSION

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrant.es.
- Je respecte les autres, c'est-à-dire les encadrant.es, les autres participant.es à l'activité et les usager.es de la collectivité. Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie et de mon environnement. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant.e à l'issue de l'activité.
- Je n'hésite pas à communiquer avec les encadrant.es en cas de difficultés, besoins ou tout simplement pour découvrir de nouvelles choses.

INDEMNISATION DE LA MISSION

- A l'issue de la mission, je recevrai une indemnité de 15€ par demi-journée d'activité effectuée.
- L'organisateur ou la commune se réservent le droit d'annuler le chantier à tout moment s'ils le jugent nécessaire. Dans ce cas, l'indemnité ne sera pas due.

SANCTIONS APPLIQUEES EN CAS DE NON-RESPECT D'UN DES POINTS ENONCES PRECEDEMMENT

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par l'équipe encadrante.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Fait à, en deux exemplaires, dont un exemplaire est à conserver, le **nom, prénom et signature du participant.e (jeune), précédés de la mention « lu et approuvé ».**